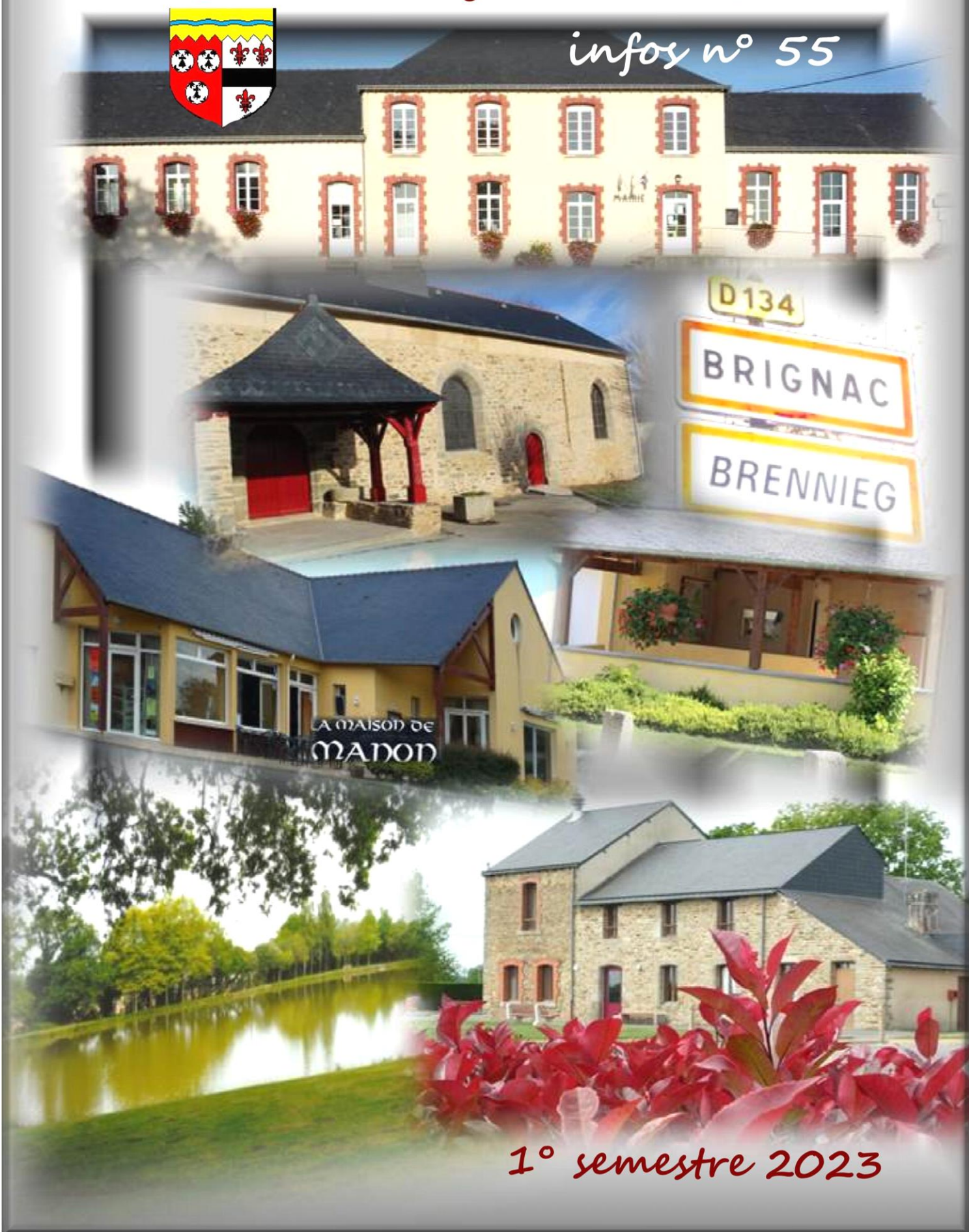


BRIGNAC



infos n° 55



1° semestre 2023

Sommaire

Page 1	Bel Eté
Page 2	Les Réunions de Conseil en Bref
Page 5	Les Finances Communales
Page 7	Les Informations Communales
Page 17	Le Mot des Associations
Page 20	Les Informations Diverses
Page 34	Les Informations Communautaires
Page 40	Un Peu d'Histoire
Page 44	Les Dates à Retenir
Page 45	Armandine, notre 2 ^{ème} centenaire

Les Horaires d'Ouverture de la Mairie

**Le Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,
de 14 h 00 à 17 h 30.**

 : **02.97.22.80.88**

Adresse internet :
mairie.brignac@wanadoo.fr

Site internet :
brignac.bzh

Le secrétariat sera fermé du :

**Vendredi 25 août à 17 h 30
Au
Mardi 19 septembre à 13 h 30**

Permanence du Maire :

Le Jeudi de 9 h 30 à 11 h 00 ou sur RDV

Permanence de la 1^{ère} Adjointe :

**Le samedi des semaines paires
De 10 h 00 à 11 h 00 ou sur RDV**

Permanence du 2^{ème} Adjoint :

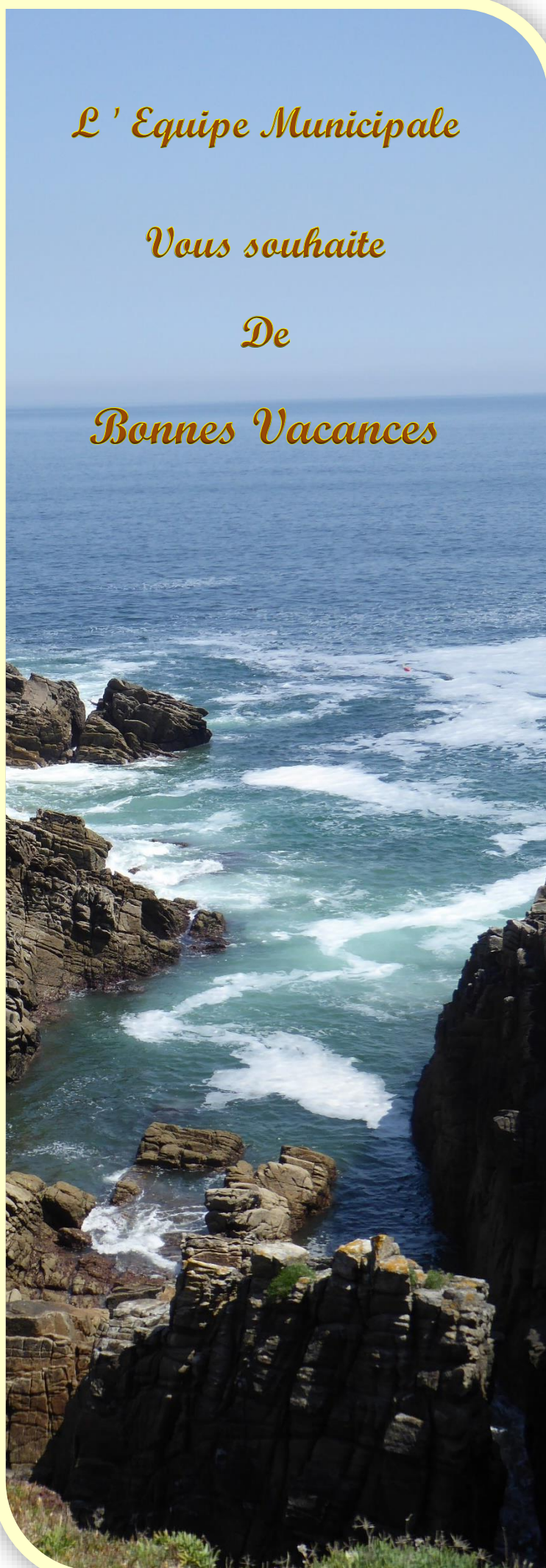
**Le samedi des semaines impaires
De 10 h 00 à 11 h 00 ou sur RDV**

L ' Equipe Municipale

Vous souhaite

De

Bonnes Vacances



Bel été

C'est l'été, profitez pleinement de ce moment de repos et de détente dans la joie et la bonne humeur avec votre famille, vos amis et toutes les personnes que vous serez amenées à rencontrer.

Courage à tous ceux qui travaillent.

Mais n'oublions pas que l'urgence climatique s'impose et que la guerre en Ukraine provoque une hausse considérable des prix. Notre maîtrise de la consommation d'énergie et de l'eau est devenue obligatoire. La préservation de nos conditions de vie sur la planète nous demande de fournir des efforts aujourd'hui pour assurer un avenir meilleur pour nous et nos enfants.

Les membres du conseil municipal restent à votre disposition afin de répondre à vos besoins et attentes.

Bel été à toutes et à tous.

*Votre Maire
Martial Le Breton*





Les Réunions de Conseil Municipal en Bref

Le 2 Mars 2023

Absent : J. TREME pouvoir à F. JAULME – V. JALLU.

Secrétaire : C. SORGE

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Les travaux de voirie concernant la route de la Ville Derré à la Corbinais sont attribués à l'entreprise COLAS de Ploërmel pour un montant de 26 787.50 € HT.

- Les travaux concernant la création d'un City Parc à la salle « Le Verger » sont attribués pour le terrassement et l'enrobé à l'entreprise COLAS de Ploërmel pour un montant de 20 259.32 € HT, et pour la structure à l'entreprise SPORT NATURE de Ploërmel pour un montant de 33 923.11 € HT.

- La gestion de la location du logement de la mairie est confiée à l'agence MGL (9.40 % du loyer), celui-ci est fixé à 400 € par mois.

- Il sera versé une indemnité kilométrique de 123 € à l'agent recenseur.

- La convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés) est approuvée à l'unanimité et ce jusqu'au 31 décembre 2025.



Le 11 Avril 2023

Absent : J. TREME pouvoir à F. JAULME – F. MARTEIL.

Secrétaire : V. JALLU

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Le compte administratif communal 2022 ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier payeur sont adoptés pour les sommes suivantes :

* FONCTIONNEMENT : Recettes : 374 311.64 € Dépenses : 147 842.36 €

* INVESTISSEMENT : Recettes : 145 601.45 € Dépenses : 90 864.59 €

- L'affectation du résultat communal 2022 est réalisée de la manière suivante :

* 226 469.28 € au fonctionnement et 54 736.86 € à l'investissement.

- Le budget primitif communal 2023 est voté pour :

* Fonctionnement : 405 450.86 € en dépenses et en recettes.

* Investissement : 276 074.86 € en dépenses et recettes.

- Le compte administratif 2022 du lotissement « l'Orée du Bois » ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier payeur sont adoptés pour les sommes suivantes :

* Fonctionnement : Recettes : 26 753.22 € Dépenses : 81 380.62 €

* Investissement : Recettes : 44 964.90 € Dépenses : 67 470.12 €

- Le budget primitif du lotissement « l'Orée du Bois » 2023 est voté pour :

* Fonctionnement : 77 137.62 € en dépenses et en recettes.

* Investissement : 45 010.44 € en dépenses et recettes.

- Les taux communaux des taxes locales restent inchangés par rapport à 2022, à savoir :

* Taxe foncière bâtie : 27.86 %

* Taxe foncière non bâtie : 42.23 %

* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.38 %

- Les subventions et participations suivantes sont accordées :

○ Fonds de Solidarité Logement : 19.80 €

○ Alcool Assistance : 50 €

○ La ligue contre le cancer : 50 €

○ Amicale Laïque : 744 € (participation cantine)

○ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ménéac : 150 €

○ Restos du cœur : 50 €

○ Banques alimentaires : 80 €

○ Société de chasse de Brignac : 390 €

○ ADMR Mauron : 100 €

○ Collège Mme de Sévigné (Mauron) : 50 € (Versée directement à la famille)

- L'avenant à la convention avec les services techniques de Mauron est approuvé à l'unanimité en ce qui concerne le départ de la commune de St Léry du groupement.

- Le passage à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2024 est approuvé

Le 9 juin 2023

Absent : Néant.

Secrétaire : B.DUVAL

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Le délégué et ses suppléants en vue des élections Sénatoriales de septembre sont élus.
Délégué : Martial LE BRETON
1^{er} suppléant : Armelle RIDARD
2^{ème} suppléant : Fabien JAULME
3^{ème} suppléant : Gérard LUCAS
- Les indemnités de gardiennage de l'église pour l'année 2023 et ce jusqu'à la fin du mandat sont revues suite au départ de Mme SOHIER Simone en date du 31 mai 2023.
A compter du 1^{er} juin celle-ci sera versée à Mme MENAGE Nicole.



Les séances du Conseil Municipal sont publiques

Tout citoyen intéressé peut y assister

Par ailleurs, le registre des délibérations est consultable en Mairie

Les Finances Communales

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	CA/CG 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	76 741.63	119 652.69
012	Charges de personnel et assimilés	46 515.63	50 150.00
65	Charges de gestion courante	23 162.77	70 379.00
66	Charges financières	1 102.33	1 020.00
77	Charges exceptionnelles	0.00	3.21
23	Virement à la section investissement	0.00	163 925.96
042	Opération de transfert de sect. à sect.	320.00	320.00
	TOTAL DES DEPENSES	147 842.36	405 450.86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	CA/CG 2022	BP 2023
70	Produits des services et du domaine	971.00	1 200.00
73	Impôts et taxes	139 423.46	100 184.99
74	Dotations et participations	63 474.75	65 419.97
75	Autres produits de gestion courante	14 421.82	10 000.00
76	Produits financiers	1.23	1.00
77	Produits exceptionnels	617.50	2 175.62
042	Opération de transfert de sect. à sect.	0.00	0.00
002	Résultat reporté (Excédent)	155 401.88	226 469.28
	TOTAL DES RECETTES	374 311.64	405 450.86

DEPENSES INVESTISSEMENT

Opé.	Libellé	CA/CG 2022	BP 2023
01	Opérations financières	16 720.45	24 890.00
03	Voirie	32 940.00	60 000.00
04	Travaux de bâtiments	36 767.14	50 000.00
05	Acquisition de matériel	4 437.00	11 184.86
07	Aménagement de terrain	0.00	100 000.00
11	Travaux pour compte de tiers	0.00	30 000.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	90 864.59	276 074.86

RECETTES INVESTISSEMENT

Art	Libellé	CA/CG 2022	BP 2023
01	Opérations financières	74 667.25	64 596.90
03	Voirie	11 138.00	0.00
04	Travaux de bâtiments	9 476.20	17 232.00
07	Aménagement de terrain	50 000.00	0.00
11	Opération pour compte de tiers	0.00	30 000.00
021	Virement de la section fonctionnement	0.00	163 925.96
040	Opération de transfert de sect. à sect.	320.00	320.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	145 601.45	276 074.86

Les Finances Communales (suite)

LOTISSEMENT DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	CA/CG 2022	BP 2023
065	Autres charges de gestion courante	0.00	5.00
042	Opération ordre. Variation de stocks	44 964.90	22 505.22
002	Déficit fonctionnement reporté	36 415.72	54 627.40
	TOTAL DES DEPENSES	81 380.62	77 137.62

LOTISSEMENT RECETTES FONCTIONNEMENT

Art.	Libellé	CA/CG 2022	BP 2023
70	Produits des services et du domaine	4 248.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	54 627.40
042	Opération d'ordre. Variation de stocks	22 505.22	22 505.22
075	Autres produits de gestion courante	0.00	5.00
	TOTAL DES RECETTES	26 753.22	77 137.62

LOTISSEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	CA/CG 2022	BP 2023
040	Stock final terrains	22 505.22	22 505.22
040	Terrains aménagés	0.00	0.00
001	Déficit Investissement reporté	44 964.90	22 505.22
	TOTAL DES DEPENSES	67 470.12	45 010.44

LOTISSEMENT RECETTES INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	CA/CG 2022	BP 2023
16	Emprunt et dettes assimilées	0.00	22 505.22
040	Reprise stock initial	0.00	22 505.22
040	Terrain aménagés	44 964.90	0.00
	TOTAL DES DEPENSES	44 964.90	45 010.44



Informations Communales

Les Vœux du Maire

Le dimanche 8 janvier 2023 se déroulaient les Vœux du Maire à la salle « Le VERGER ».

Devant bon nombre d'élus de la région et un public nombreux, le Maire, Martial LE BRETON, rappelait le contexte général qui n'était vraiment pas positif, avec entre autre la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques, la canicule et la sécheresse avec les incendies qui en ont découlés, l'explosion des dépenses énergétiques et la baisse des dotations pour les collectivités.



Au niveau local, il a signalé l'arrivée de nouveaux habitants et la réalisation d'un certain nombre de travaux sur la commune ainsi que ceux prévus pour l'année 2023.

Ses remerciements ont été vers le Conseil Municipal, les employés communaux, la directrice de notre école mais aussi toutes les instances aussi diverses soient elles qui aident la commune à avancer dans le bon sens.

Il a terminé son discours par la présentation de ses Vœux à toute la population Brignacoise.

A l'issue de la cérémonie, Monsieur le Maire a mis à l'honneur plusieurs personnes dont :



Michel Bazin et Michel Gascoin,

Pour leur rôle de portes drapeaux de la commune depuis plus de trente ans, avec la remise du diplôme d'honneur de porte-drapeau à chacun ainsi que l'insigne avec la palme argentée.

Laurent Robelet

Secrétaire de mairie depuis le 1^{er} janvier 1995, avec la remise de la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale d'argent .



Le pot de l'amitié clôturait cette cérémonie.

Les Travaux Divers

En ce qui concerne la voirie.

La route de la Ville Derré à la Corbinais a été refaite fin mars en enrobé à l'émulsion, par l'entreprise « Colas » de Ploërmel. La partie restante étant à la charge de Ménéac.

Travaux subventionnés par le Conseil Départemental du Morbihan.





Au même moment commençaient les travaux de terrassement du city parc et de l'aménagement d'un terrain de pétanque, réalisés eux aussi par l'entreprise « Colas » de Ploërmel.

Courant juin les plots de soutènement du city parc étaient coulés en vue de la pose de la structure en juillet, par l'Entreprise « Sport Nature » de Beignon.

Travaux subventionnés par le Conseil Départemental du Morbihan



La démolition de la Maison Raffray a été réalisée également fin mars par l'entreprise « Deslandes TP » de Ménéac.

La reprise de toiture ainsi que le bardage du pignon ont été réalisés par l'entreprise « Brocéliande Toitures » de Guiliers.



Les travaux du muret de la Place du Souvenir sont maintenant terminés, quel plaisir pour les yeux lors des commémorations.

Mobilisation Civique



Le lundi 3 juillet 2023 à 12 h 00

A la demande de l'Association des Maires de France l'ensemble de la population était invité à se rassembler devant les mairies, sous la forme d'une « *mobilisation civique contre les violences* »

La Maison de MANON



Fermeture du :

**Lundi 26 juin 2023 inclus
au lundi 3 juillet inclus**

Moules-Frites

Tous les vendredis
midi et soir
Du 16 juin à fin septembre
(réservation recommandée)



L'Après-Midi « Crêpes » de nos Aînés



Le traditionnel repas des aînés n'ayant pu avoir lieu en présentiel depuis 2020 pour cause de conditions sanitaires Covid, la commission des aînés a décidé de faire un après-midi « retrouvailles » autour d'un goûter « crêpes » pour les personnes de 65 ans et +, le Conseil municipal et les employés communaux.

Martial a accueilli la quarantaine de personnes qui avait répondu à l'invitation et a rappelé que ce goûter permettait de renouer à la tradition de nos rassemblements pour un moment de convivialité et de recréer un lien social pour le plaisir de tous.

Il a remercié Jean-Pôl Gaudaire Maire Honoraire et Annie son épouse, de leur présence.



Les crêpes « fabrication maison » faites avec du bon lait fourni par Isabelle, étaient préparées par Armelle et Françoise.





Nos aînés présents à la salle « le Verger » ont dégusté des crêpes au choix : à la confiture de fraise, au caramel, au beurre sucre, elles ont été très appréciées.

Ce rassemblement a permis de se retrouver pour des « causeries » qui ont été accompagnées par quelques airs de cornemuse joués par Olivier (Ozégan) et tout le monde était « *benaise* ».

Merci Olivier.



Merci aux bénévoles qui ont aidés les membres de la commission des Aînés pour le service de la boisson et la fabrication des crêpes, Nathalie, Bernard, Armelle et Claudia.



Passez un bon été et nous vous donnons rendez-vous pour le traditionnel repas, le **17 septembre**,

D'ici là portez-vous bien.



Commémoration du 8 mai 1945



En ce jour du 8 mai 2023, nous nous sommes réunis devant le monument aux Morts de Brignac , pour commémorer les 78 ans de la fin de la guerre 39/45 qui a coûté la vie à plusieurs millions de personnes en Europe.

La Cérémonie était présidée par Martial Le Breton, Maire, entouré d'Armelle et Gérard, adjoints et d'André notre nouveau porte-drapeau que nous remercions.

Une gerbe au monument aux morts a été déposée, entourée seulement d'une trentaine de personnes et après un moment de recueillement, la Marseillaise a retenti pour l'hommage officiel.

Une dizaine de pompiers de Ménéac ainsi que la fanfare sont venus en nombre pour accompagner cette belle cérémonie.



M. le Maire dans son discours nous a rappelé que ,

l' Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin ; C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après, six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté.

Enfin , il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Ecoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise.



Cette cérémonie a été clôturée par un pot de l'amitié.



*N'oublions pas
ce devoir de mémoire,
retrouvons nous
nombreux.*



De janvier à Mars, toutes les semaines, les élèves ont pratiqué la danse avec Priscillia Mahé, animatrice dans le cadre du PEL (projet éducatif local) mené par Ploërmel communauté auprès de tous les élèves du primaire. Ces rencontres de pratique artistique se sont déroulées à la salle « le Verger » dans la grande salle à l'étage par demi-groupe PS-MS d'un côté et GS-CP de l'autre avec des ateliers de lecture d'albums en parallèle dans l'autre petite salle. Les gestes et mouvements appris et acquis ont été valorisés pour créer un spectacle de danse sur le thème de l'environnement. Ce spectacle a été présenté lors de la kermesse le dimanche 2 avril devant les parents et le public.



De janvier à mai, l'école s'étant inscrite au Prix des Korrigans, s'est dotée d'albums sélectionnés pour ce prix littéraire auprès de la librairie itinérante de Concoret : « Les histoires d'Agnès ». Les élèves ont écouté et entendu plusieurs histoires de ces albums au cours de cette période pour bien s'en imprégner aussi bien au niveau de l'écrit que des illustrations. Un travail d'écriture coopérative avec les élèves GS-CP de Beignon et Josselin a permis pour chacune des 3 classes d'écrire une histoire, en utilisant des personnages et des lieux des albums étudiés. De belles productions écrites sont nées ! Mi-mai, les élèves ont voté pour leur meilleur album.



De mai à juin, une animatrice en arts visuels et écrivain, Cécile White, est intervenue dans la classe tous les mardis pendant 8 semaines durant 1h30. Il s'agissait dans un premier temps de découvrir des albums d'Hervé Tullet. Cet auteur travaille particulièrement les graphismes, les couleurs primaires, les mélanges et les couleurs chaudes, froides et propose l'expo idéale. L'animatrice s'en est inspirée et a proposé à chaque intervention, 3 ateliers tournants avec des techniques diverses et variées. Les élèves ont participé activement à ces ateliers avec beaucoup de créativité et plaisir pour obtenir de belles productions artistiques à la manière d'Hervé Tullet. Toutes ces productions recto-verso ont été compilées dans un livre artistique individuel.

Le 5 mai, la responsable de la médiathèque de Mauron est venue à l'école avec un conte en sac à dire aux élèves. Il s'agit d'un décor en tissus et feutrine formant un sac lorsqu'il est rangé, avec des personnages peluches. Au fur et à mesure de la lecture, la lectrice met les personnages en mouvement devant les décors. Les élèves aiment particulièrement ces lectures animées où le visuel les captive.



Le vendredi 2 juin, les élèves ont fait une sortie à la caserne des pompiers de Ménéac. Ils ont été accueillis par des pompiers bénévoles, disponibles, pédagogues et bienveillants. Une visite des locaux leur a permis de découvrir les fonctions de chaque salle ainsi que les différents camions avec leur fonction : le VSAV (l'ambulance des pompiers), le camion-citerne-pompe et le camion avec la grande échelle.

A la fin de la visite, chaque élève a eu le plaisir de mettre un casque de pompier sur la tête et de tenir la lance en action pour imiter une des actions importantes des pompiers soit éteindre un feu, matérialisé par un gros plot. Puis la visite s'est clôturée par un goûter dans la salle de réunion des pompiers où chaque enfant s'est vu offert un gobelet à l'effigie du centre de secours de Ménéac ainsi qu'une peluche de pompier pour la classe.



Par ailleurs à chaque fin de période, un cinéphilo a été organisé par les conseillers pédagogiques de Ploërmel. Ainsi en classe, les élèves ont visionné un court métrage sur des thèmes variés comme la différence, l'intimidation, ... A la suite de chaque, les élèves ont exprimé leur ressenti, ont été interrogés sur la compréhension de celui-ci, ont retrouvé des détails visuels ou auditifs de ce qu'ils avaient visionné. Durant ces 40 min d'activité, les élèves ont pu se voir grâce à la caméra et voir les autres élèves dans les classes ainsi que les conseillers pédagogiques dans leur bureau. Ce sont de bons moments où une interaction est très active par rapport au thème retenu.

A partir de février jusqu'en juin, les élèves ont réitéré le projet de jardin en passant des semis dans la cour de l'école avec l'arrosage et le suivi sous la petite serre jusqu'aux plantations dans le jardin de l'école situé au milieu du bourg sur un terrain communal en face l'église. Le samedi 6 mai, s'est tenu le marché de printemps dans la cour de l'école sous le préau où les élèves ont proposé leurs plants à la vente libre. Un très bon moment pour petits et grands où tous ont pu jouer, se prendre pour un vrai marchand et discuter autour d'un pot convivial.



Marché de Printemps



Réseau



Belle JOURNÉE

Ce fût une bonne année bien remplie avec également beaucoup de sourire...

La prochaine année scolaire pour les élèves débutera le **lundi 4 septembre 2023**.

Pour toute nouvelle inscription et/ou demande d'informations, cela pourra avoir lieu la semaine précédente à compter du 28 août.

Il est possible de prendre rendez-vous par mail : ec.0560690w@ac-rennes.fr

Durant ce semestre, les rencontres de réseau ont repris comme avant la période du premier confinement. Les élèves des 3 écoles : Brignac-Concoret et St Briec de Maunon se sont retrouvés sur un seul site ou deux ou à l'extérieur des écoles selon le thème retenu de la journée réseau. Ainsi, 5 rencontres ont jalonné les emplois du temps de janvier à juillet : sortie cinéma, journée littérature, journée jeux de société, journée sportive et sortie scolaire de fin d'année. En effet, le dernier jour d'école soit le 7 juillet, tous les élèves du réseau sont allés aux jardins de Brocéliande à Bréal sous Montfort où les différents sens ont été stimulés lors des parcours. Des animations sur les 5 sens ont été proposées aux maternelles et sur les chevaliers aux élèves d'élémentaire avec une balade en petit train pour les plus petits : une très bonne journée et bien agréable pour émoustiller les élèves !

En attendant, l'équipe de l'école souhaite à toutes et tous de bonnes vacances



Le Mot des Associations



Les Marchous d'Brigna

Nous avons recommencé à marcher telle est notre raison.

Marcher pour marcher mais aussi pour partager de bons moments conviviaux entre les membres de l'association.

Cette saison a vu quelques changements, une envie de voir des décors différents, visiter le patrimoine d'autres contrées s'est fait sentir au sein de l'association. C'est pourquoi nous avons fait des déplacements à l'extérieur, parfois accompagnés d'un pique-nique : Guilliers, Illifaut, Saint Brieuc de Mauron, Coëtlogon, Evriguet, La Trinité Porhoët, Montertelot, La Chapelle Gaceline ... sans oublier la marche gourmande de Guilliers. D'autres sont en prévision sur des circuits qui nous sont encore inconnus.

Cette année va connaître une petite révolution pour notre association, il a été décidé lors de notre dernière réunion de bureau de réaliser un repas qui aura lieu le **8 octobre** le midi à la salle « **Le Verger** », nous vous attendons nombreuses et nombreux pour cette première.

Notre barbecue annuel s'est déroulé le samedi 24 juin à « l'étang de la Maladrerie » dans une ambiance amicale et sous un soleil de plomb. La convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous et la journée s'est achevée autour de parties de pétanque et de palets.

Notre prochaine assemblée générale se tiendra courant octobre.



**Il est toujours possible
de vous joindre à nous.**

**le rendez-vous a lieu
chaque samedi matin à 9h30
au parking de l'église.**

La Société de Chasse de Brignac

Juin 2023, c'est le moment de revenir vers vous pour vous faire part de nos activités. Nous avons quand même posé les masques et ceci est déjà une bonne chose après pratiquement trois années difficiles.

La saison de chasse est terminée depuis le 28 Février 2023 et le week-end suivant, c'était le repas à emporter, avec cette année deux plats au

choix, afin de satisfaire un bon nombre de personnes. Les retours sur cette opération sont également très satisfaisants.

Merci à la municipalité pour la mise à disposition de la salle à cette occasion, ainsi que pour la subvention accordée à la société.



Le comptage de gibier de Février a permis de recenser une population de lièvres supérieure aux années précédentes, même constatations pour le chevreuil. Quelques renards font un retour après la période de gale, ils ne sont pas nombreux, mais c'est à surveiller.

Le lapin quant à lui est toujours en régression et pourtant il n'est pas chassé.



Fin MARS des sangliers étaient présents sur la commune, en limite avec St Briec de Maunon, une battue était organisée et quelques animaux ont été prélevés avec la collaboration des sociétés.

Cette opération étant nécessaire pour diminuer les ravages de ces animaux sur les récoltes.



A partir d'avril ce sont seulement les battues administratives qui sont possibles jusqu'au 15 AOUT.

Nous alerter en cas de présence et de dégâts.

Le gibier à plumes est entretenu par les lâchers, en complément de quelques nichées qui peuvent réussir.



Le nombre de chasseurs reste stable avec une majorité d'actionnaires, en effet les chasseurs résidents sur la commune sont peu nombreux.... **« Avis aux amateurs ».**

L'ouverture générale est prévue le dimanche **17 SEPTEMBRE 2023.**

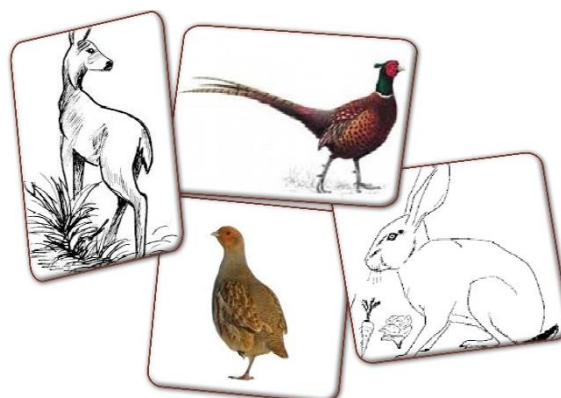
Merci aux agriculteurs et propriétaires terriens qui nous autorisent à chasser sur leurs terres...

L'Assemblée Générale a eu lieu le dimanche 4 juin 2023, le bureau reste le même, il est composé comme suit :

Président : Laurent SCULO	Vice-Président : Philippe PACHEU
Trésorier : Vincent BIENNE	Secrétaire : Bernard PIEDERRIERE



Bel été à vous



L'Amicale Laïque

Le début de ce premier semestre a été marqué par les préparatifs de la kermesse qui s'est déroulée le dimanche 2 avril à la salle « Le Verger » mise à disposition gracieusement par la commune. Les parents et amicalistes se sont mobilisés en amont et pendant la fête. Ainsi cette journée a été une belle réussite où la bonne humeur et l'enthousiasme étaient au rendez-vous. En milieu d'après-midi, les élèves de maternelle-CP ont présenté un spectacle de danse sur le thème de l'environnement qu'ils avaient préparé pendant plusieurs semaines à l'école lors d'ateliers de danse contemporaine.

Les bénéfices ont permis de financer entre autres des entrées cinéma, plusieurs transports en car pour des sorties pédagogiques, la sortie scolaire de fin d'année, l'achat de jeux éducatifs, de société, d'albums et de livres pour la classe.



Le samedi 6 mai, dans la cour de l'école s'est tenu le traditionnel marché de printemps de 11h à 13h où les enfants volontaires du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont vendu à prix libre leurs plants ainsi que d'autres apportés par des amis de l'école que l'on peut ici encore remercier pour leur geste. En parallèle, l'Amicale a offert un pot de l'amitié agrémenté de gâteaux confectionnés par des parents. Durant cet événement, les parents et habitants ont pu discuter et échanger pendant que les enfants à tour de rôle jouaient dans la cour avec leurs copains. Un autre bon moment, où l'on est proche de la nature et c'est revitalisant...



Le vendredi 7 juillet, aura lieu les AG des Amicales Laïques de Brignac et St Brieuc de Mauron, où les bilans financiers des deux kermesses et autres manifestations ainsi que les bilans de fonctionnement seront présentés à l'assemblée composée des parents du RPI et amicalistes. **Il s'en suivra de nouvelles élections des membres des deux bureaux d'Amicales suite à des démissions.** Après ces points administratifs, il s'en suivra le repas des bénévoles pour clôturer cette journée et également l'année scolaire.

Lors de la rentrée scolaire, le lundi 4 septembre, un café-parents offert par l'Amicale, se tiendra dans la cour de l'école 8h50 à 9h30 pour accueillir les parents après la période estivale.

Les membres du bureau de l'Amicale remercient la population Brignacoise quant à son implication, à son soutien, à sa présence lors des manifestations qui animent la commune et rayonnent au-delà.

Bel été à toutes et tous



Informations Diverses

Salle « le Verger »



Les Tarifs de Location

Type de location	Personnes de la Commune		Personnes Hors Commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Repas du midi	105.00 €	130.00 €	133.00 €	166.00 €
Repas du soir	126.00 €	152.00 €	160.00 €	194.00 €
Journée	166.00 €	207.00 €	209.00 €	262.00 €
Lendemain midi	34.00 €	39.00 €	45.00 €	51.00 €
Noël 24 & 25/12		315.00 €	347.00 €	
Jour de l'An 31/12 & 01/01		315.00 €	347.00 €	
CAUTIONS Pour toutes les locations		207.00 € & 80.00 €	207.00 € & 80.00 €	

RAPPEL :

Les familles résidant sur la commune de Brignac bénéficient « d'une » location au tarif « commune » par année civile, au-delà sera appliqué le tarif « Hors commune ».

l'Etang de la Maladrerie



Espace verdoyant propice à la détente, à la promenade, à l'oisiveté, équipé de tables prêtes à vous accueillir pour un pique-nique champêtre. Parking pour camping-car.



détente



Balade



Cimetière & Columbarium

Tarif des Concessions

Cimetière

30 ans

50 ans

108.00 €

153.00 €



Columbarium

Cavurne (4 places)
Case monument (2 places)

10 ans

20 ans

30 ans

300 €

550 €

750 €

Redevance Ouverture – Fermeture Cavurne ou Case

100.00 €

Dépôt des Cendres au Jardin du Souvenir

25.00 €

Les plaques et leur gravure sont à la charge des familles après renseignements pris en Mairie.

Chenil Service

Nous vous informons que la commune a souscrit un contrat de fourrière animale auprès de la société Chenil - Service qui dispose de tous

les moyens utiles pour la récupération des animaux sur la voie publique, leur hébergement et la recherche des propriétaires.

Si vous trouvez un animal en divagation, prévenez la Mairie qui est l'interlocuteur pour avertir la société Chenil-Service, les appels de particuliers n'étant pas pris en considération.



Les Bruits de Voisinage

Les beaux jours arrivent. Qui n'a pas envie de tondre sa pelouse, tailler sa haie, sortir son établi ? Mais, même chez soi, on ne peut pas faire n'importe quoi...

Tous les bruits de voisinage sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2014.

**BRUIT
de voisinage**



L'article 128 est clair :

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 19h30,**

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

**Petite restriction les dimanches et jours fériés :
seulement de 10h à 12h.**

L' Elagage

Considérant que les branches des arbres et haies plantées en bordures des voies communales risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière, que la conservation même des voies



Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m.

Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur les voies communales.

Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure

Le SMICTOM

Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Un **contrôle d'accès dans les déchetteries** dont celle de Guilliers, va être mis en place.

Le démarrage des travaux est envisagé en **septembre 2023**. Ce nouveau système d'accès sera **fonctionnel à l'aube de 2024**. En amont, les propriétaires seront destinataires d'un badge pour l'ouverture de la barrière. Pour les locataires, ils se le verront remettre par leur bailleur.

Compte tenu de l'élargissement des consignes de tri depuis plusieurs mois pour les bacs jaunes (revoir la note du SMICTOM), il se peut que votre bac actuel ne soit plus assez grand pour une collecte tous les quinze jours. Si c'est le cas, vous avez la possibilité de contacter le SMICTOM pour en demander un plus grand en échange du précédent. Ce bac jaune comme le bac vert individuels sont la propriété du SMICTOM. Ils vous sont mis à disposition. Evidemment, en tant qu'utilisateurs, vous devez les conserver en bon état et les nettoyer.

Rappel important pour la collecte des bacs :

- **Couvercle totalement fermé**
- **Poignée côté rue**
- **Aucun sac à côté et au-dessus**
- **Bac sorti bien visible**
- **Regroupement des bacs avec ceux des voisins**

➔ **Et pensez à les sortir la veille au soir et les ramasser le soir de la relève**

Les biodéchets :

Quand c'est possible car vous avez du terrain, pensez à acquérir un composteur pour vos déchets de cuisine et de jardin. Cela vous permettra d'obtenir un très bon terreau.

En 2023, le SMICTOM peut vous en fournir à moitié prix (l'autre part étant prise en charge par rapport au prix courant). Il vous suffira de vous déplacer à St Méen Le Grand pour le récupérer.

Pour contacter le SMICTOM : contact@smictomco.fr ou 02 99 09 57 26

Adresse : 5 ter, rue de Gaël - 35290 Saint Méen le Grand



**À chaque bac
ses déchets !!!**



Mon mémo-tri

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



DANS LE BAC JAUNE

En vrac
Ne pas imbriquer
Bien vider
Ne pas rincer



Briques et emballages en carton



Emballages en métal



Papiers séparés de leur emballage



Emballages en plastique :
bouteilles, flacons et bidons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films

LE VERRE



DANS LA COLONNE À VERRE

Sans couvercle ni bouchon
Bien vider - Ne pas rincer



Bouteilles, pots et bocaux

LES BIODÉCHETS



Déchets de cuisine et de jardin

EN COMPOSTAGE

Si c'est possible,
sinon dans le bac vert

LES TEXTILES



Linge de maison, vêtements, chaussures même abîmés

DANS UNE BORNE LE RELAIS



Gros cartons, bois, déchets électriques, déchets chimiques, ferraille... sont à apporter en déchèterie.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



DANS LE BAC VERT



Ce qui reste après avoir fait le tri :
produits d'hygiène, litière pour animaux...

Dans un sac bien fermé

Economiser l'Eau

Des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents

L'augmentation des périodes de sécheresses est l'un des effets visibles du changement climatique.

Ce phénomène touche l'ensemble du territoire et survient désormais de plus en plus tôt dans l'année. Notamment parce que les hivers, de plus en plus secs, ne garantissent plus le remplissage optimal des nappes phréatiques.

C'est pour atténuer la pression sur cette ressource indispensable que des restrictions sont imposées dans certaines régions. Elles sont d'autant plus nécessaires qu'avec la sécheresse, c'est aussi le risque d'incendie qui augmente. En 2019, 15 000 hectares de forêt ont ainsi été détruits par les flammes.

Quelques conseils pour économiser l'eau toute l'année

Outre les restrictions qui vous concernent peut-être dans votre région, et qui s'adressent également aux industriels, aux agriculteurs et aux collectivités, il vous est possible d'économiser l'eau en observant quelques règles simples.

En période de sécheresse (mais aussi toute l'année) :



- pour éviter tout gaspillage, n'oubliez pas **d'éteindre l'eau** pendant que vous vous savonnez, vous rasez ou vous brossez les dents ;
- **préférez les douches aux bains** et limitez-les à 5 minutes grand maximum ;
- pour laver votre vaisselle ou votre linge, ne multipliez pas les cycles **en utilisant vos appareils électroménagers « à plein »** ;
- **repérez les fuites** : elles peuvent constituer une grande source de gaspillage. Comment faire ? Juste avant d'aller vous coucher, relevez votre compteur d'eau. Si le compte a évolué pendant votre sommeil, c'est qu'une fuite

se cache quelque part. Et sachez qu'elles sont loin d'être neutres : un robinet qui goutte, c'est 5 litres/heure gaspillés (soit 120 litres/jour), une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres/jour (soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes) ;

- limitez les arrosages si vous avez un jardin et **n'arrosez surtout pas en pleine journée**, aux heures chaudes, car l'eau s'évapore alors sans avoir le temps de pénétrer dans le sol. Vous gaspillez donc de l'eau pour rien.
- pour éviter d'arroser trop souvent, **paillez aux pieds des plantes**.

Côté équipements :

- **installez des mousseurs sur vos robinets** : Il vous en coûtera une dizaine d'euros. Les mousseurs injectent des minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule et réduisent le débit de 30 à 50 % sans aucune perte de confort ;
- **optez pour une douchette économe** : elle limite le débit mais optimise la pression.

Pour un investissement compris, selon les modèles, entre 25 et 45 euros, elle permet jusqu'à 75 % d'économie d'eau ;

- **placez un minuteur dans la salle de bains** pour ne pas prolonger vos douches au-delà des 5 minutes rituelles...

D'autres équipements, certes plus onéreux, peuvent vous permettre d'économiser l'eau de manière substantielle : le **mitigeur thermostatique** par exemple qui consomme 10 à 30 % moins d'eau qu'un mitigeur classique ou encore un **collecteur d'eau de pluie** qui, pour une toiture de 100 m² pourra vous offrir jusqu'à 70 m³ d'eau gratuite...

Ayons les Bons réflexes pour Eviter les Départs de Feu

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- **Vous êtes fumeur ?** Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- **Vous organisez un barbecue ?** Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- **Vous bricolez en plein air ?** Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- **Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?** Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

A l'approche de la période estivale et dans un objectif de prévention des feux, Météo-France a mis en ligne sur son site, un nouvel outil "**La météo des forêts**" depuis le 2 juin dernier.

La météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation, à l'aide d'une carte publiée quotidiennement avec quatre niveaux de représentation du danger : faible (vert), modéré (Jaune), orange (élevé) et rouge (très élevé).

Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et surlendemain, accompagnée de consignes de bons comportements et réflexes en fonction du danger.

Vous trouverez tous ces renseignements sur : <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>



La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan

L'ÉTOURNEAU SANSONNET

PRÉSENTATION

L'étourneau sansonnet est un passereau originaire d'Europe de l'Est. Chaque année, au début de l'hiver, des milliers d'étourneaux migrent en Bretagne pour trouver le gîte (haies, sapinières, ...) et le couvert (tables d'alimentation, champs de céréales, ...).

IMPACT DE L'ESPÈCE

- Dégâts aux cultures (destruction des semis de céréales, consommation de petits fruits, ...)
- Pillage et souillure de l'ensilage de maïs
- Nuisances en milieu urbain (souillure par les fientes des trottoirs, mobiliers urbains, ...)
- Risque sanitaire (transmission possible de salmonelles)

LUTTE

La FDGDON 56 propose, dans le cas des migrateurs, des solutions d'effarouchement adaptées pour les installations et les parcelles agricoles (mise à disposition d'effraies, rétrocession de pistolets lance fusées ...)

LE PIGEON DOMESTIQUE

PRÉSENTATION

Le pigeon domestique, issu principalement d'animaux ayant échappé au contrôle de l'homme, est bien présent sur l'ensemble des communes du département. Ses populations peuvent être nombreuses et sédentarisées, ce qui pose parfois des nuisances importantes.

Ces pigeons nichent dans les cavités des bâtiments, les églises et également dans les bâtiments agricoles.

IMPACT DE L'ESPÈCE

- Economiques : dégâts aux cultures légumières et oléo-protéagineuses
- Environnementaux : dégradations et salissures des édifices publics ainsi que dans les bâtiments d'élevage
- Sanitaires : vecteur de nombreux pathogènes (salmonelles) pouvant toucher l'homme et les animaux d'élevage

LUTTE

Face aux multiples nuisances causées par les pigeons, les éleveurs et les municipalités sollicitent la FDGDON 56 pour mettre en place des actions de régulation pour des interventions de piégeage (cage-piège) ou de tir nocturne (carabine air comprimé). Du matériel d'effarouchement pour la protection des cultures, peut être mis à disposition des agriculteurs.

Pour les modalités d'organisation, contacter la FDGDON 56.

LE PIGEON RAMIER

Le pigeon ramier a un collier blanchâtre et deux barres blanches sur les ailes, c'est une espèce classée gibier dans notre département, il peut être ainsi régulé par les chasseurs pendant la période de chasse. (cf. Arrêté Préfectoral).

Du matériel d'effarouchement peut être mis à disposition des agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

LA CORNEILLE NOIRE

PRÉSENTATION

La corneille noire est un oiseau omnivore de taille moyenne, de la famille des corvidés. Elle niche dans l'enfourchure de grands arbres et se nourrit d'insectes, de fruits, de graines, de cadavres, ... Cette espèce est sédentaire et très territoriale. Adulte, elle vit en couple, en bande pour les juvéniles.



Source FDGDON 56

IMPACT DE L'ESPÈCE

- Impact économique : Dégâts aux cultures (blé, maïs, ...) et sur bâches agricoles, dégradation des joints de fenêtres et vitres de voitures
- Impact environnemental : Prédation sur la petite faune (oisillons et jeunes couvées d'oiseaux) et sur les volailles élevées en plein air

LUTTE

En Morbihan, la corneille noire est classée nuisible sur tout le département. Elle peut donc être régulée par le piégeage (corbeautière ou petite cage) et par le tir, qui est autorisé sans formalité jusqu'au 31 Mars et sur autorisation préfectorale individuelle du 1er Avril au 31 Juillet. La FDGDON 56 propose, chaque année, une lutte collective par piégeage (petite cage) sur l'ensemble du département. Près de 450 cages pièges sont donc mises à disposition des équipes de piégeurs, au printemps. Quand cela est nécessaire, et, afin de protéger les cultures durant le stade sensible, des moyens d'effarouchement efficaces peuvent être mis en place.

NE PAS CONFONDRE

Corbeaux freux :

- Espèce classée gibier en 56



Fiche ACTA

Choucas des Tours :

- Espèce protégée en France



Fiche ACTA

La Check List



anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond
ses œufs et prolifère...

www.bretagne.ars.sante.fr



Rangez

à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Cache-pots
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Éléments de décoration
- ☐ Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter
l'écoulement des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le « Club Med » pour lui !)
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU

aux moustiques tigres !

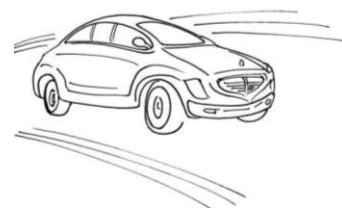
et passez le message à votre voisin !

**Signaler la présence
d'un moustique tigre**



La Sécurité Routière

Faire vrombir sa voiture, rouler à vive allure pour frimer, s'évader ou rechercher des sensations fortes... l'excès de vitesse est monnaie courante, beaucoup d'automobilistes succombent à la tentation. Pourtant, depuis quelques années déjà, les mesures contre les excès de vitesse fleurissent à vue d'œil et il est désormais difficile de passer à travers les mailles des filets. Après la drogue au volant et l'alcool au volant, l'excès de vitesse est en ligne de mire des autorités qui font de la sensibilisation à la sécurité routière leur cheval de bataille. Du coup, les chevaux de vos voitures sont obligés de s'adapter aux différentes contraintes comme les radars et la limitation de vitesse.



Amendes excès de vitesse

Les infractions au code de la route sont nombreuses en France. Pour ce qui est de l'**amende excès de vitesse**, la législation est très précise à ce sujet. Tout dépend en fait du seuil de votre dépassement de vitesse.

Découvrez le tableau récapitulatif des **infractions** pour éviter de recevoir avec étonnement et désarroi une lettre 48M dans votre boîte aux lettres.

CLASSES	INFRACTIONS	AMENDES				POINTS RETIRÉS	PEINES COMPLÉMENTAIRES
		MINORÉES ⁽²⁾	FORFAITAIRES	MAJOREES	MAXIMALES		
3 ^e	➡ < 20 km/h hors agglomération	45 €	68 €	180 €	450 €	1	-
4 ^e	➡ < 20 km/h en ville	90 €	135 €	375 €	750 €	1	-
	➡ De 20 à 29 km/h	90 €	135 €	375 €	750 €	2	-
	➡ De 30 à 39 km/h	90 €	135 €	375 €	750 €	3	3 ans de suspension
	➡ De 40 à 49 km/h ⁽¹⁾	90 €	135 €	375 €	750 €	4	3 ans de suspension
5 ^e	➡ À partir de 50 km/h ⁽³⁾	Rétention de permis immédiate (72 heures), tribunal de police ou ordonnance pénale			1500 €	6	3 ans de suspension, sans sursis ni "permis blanc", confiscation possible
Délit	➡ Récidive > 50 km/h	Tribunal correctionnel ou ordonnance pénale			3750 €	6	3 ans de suspension, sans sursis ni "permis blanc", confiscation, 3 mois de prison

Tableau : Auto Plus

Attention, si vous êtes en **permis probatoire**, n'oubliez pas que vous n'avez qu'un **total de 6 points la première année**. Vous risquez donc une perte de points probatoire. Les amendes excès de vitesse sont des sanctions très fréquentes en France. En cas de perte de points, vous pouvez passer un

stage de sensibilisation volontaire afin de récupérer 4 points de permis. Une amende excès de vitesse est si vite arrivée. Dans le doute, vous pouvez à tout moment consulter votre solde de points de permis actuel auprès de votre préfecture.

Sensibilisation sécurité routière : radar tronçon, la nouvelle arme

En matière d'excès de vitesse, plusieurs instruments peuvent vous prendre en flagrant délit. Un nouveau dispositif a fait son apparition fin 2012 sur les autoroutes : les **radars tronçons**. Ce sont de nouveaux outils pour la sensibilisation routière et la limitation de vitesse. Ils calculent votre vitesse de circulation moyenne sur un trajet donné. Ainsi, les automobilistes qui sont tentés d'accélérer de nouveau après un radar

automatique en seront pour leurs frais. Avec ce nouveau procédé **anti excès de vitesse**, les autorités veulent continuer à jouer la carte de la limitation de vitesse à tout prix. Pour rappel, la limitation sur autoroute est de 130km/h par temps clair, 110 km/h par temps de pluie. Pour les conducteurs en [permis probatoire](#), la limitation de vitesse sur autoroute est de 110km/h maximum.

Excès de vitesse points : contester son PV

Comment contester ? L'amende peut vous sembler injustifiée. Vous pensez que le radar mobile ou le radar fixe qui vous a flashé n'était pas aux normes ? Il existe des moyens de contester ses amendes excès de vitesse. Attention, votre bonne foi ne suffira pas et vous devrez étayer votre dossier de justificatifs indispensables.

Ce dernier doit contenir au minimum :

- des photos du positionnement de la voiture radar
- un ou plusieurs témoignages avec les cartes d'identité
- le rapport de police officiel

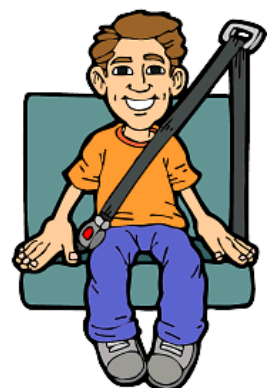
Vidéos et croquis peuvent également vous venir en aide.



Faut-il toujours contester ? Selon les cas de figures, ce n'est pas forcément utile. Contester une amende excès de vitesse pour un petit dépassement, pourquoi pas, ça a des chances d'aboutir. Mais si vous ne perdez qu'un point et que votre permis n'est pas en danger, contester sera beaucoup plus cher que payer les amendes excès de vitesse. Pour les dépassements de vitesse plus importants, la clémence des juges n'est pas assurée et vous risquez de devoir non seulement payer de lourds honoraires d'avocats et ne pas être sûr de voir votre amende s'assouplir. Pesez donc le pour et le contre avant de vous lancer dans ces démarches de contestation.

Excès de vitesse : passer un stage de sensibilisation à la sécurité routière

En cas de perte de points, vous pouvez passer un [stage de sensibilisation à la sécurité routière](#). Pour mieux rouler, la sensibilisation à la sécurité routière passe par de petits gestes quotidiens qui sont désormais rentrés dans les mœurs. On pense notamment au port de la ceinture de sécurité qui depuis des années est une initiative que les conducteurs, de toutes générations, ont adopté. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire et permet de sauver beaucoup plus de vies que l'on imagine. De plus, un corps non ceinturé est systématiquement projeté à travers le pare-brise en cas de choc brutal lors d'un accident. Au plus vous roulez rapidement, au plus la ceinture de sécurité peut vous sauver la vie. Comme pour l'excès de vitesse, le non port d'un casque ou de la ceinture est une infraction qui, selon le barème des infractions, coûte un retrait de 3 points et une amende de 135 euros.



TENSION, ATTENTION ... RESTONS VIGILANTS !

L'été est propice aux loisirs, mais ... restons toujours vigilants !

La pratique d'un sport ou de vos loisirs de plein air peut vous rapprocher dangereusement d'une ligne électrique ou d'un pylône



Quelques bons réflexes à adopter :

Restez éloignés des lignes, postes et poteaux électriques ; évitez tout passage d'objets près d'un réseau : même sans contact entre une ligne et un objet, vous pouvez provoquer un arc électrique qui entraînera une électrisation.

Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contactez le numéro d'urgence dépannage 09 726 750 56

Rendez-vous sur le nouveau site internet www.Tension-Attention.fr pour retrouver tous les conseils de prudence et les mesures de sécurité.



L'application LigneAlerte permet de signaler votre proximité avec une ligne électrique aérienne en envoyant des signaux progressifs à 150 m, 100 m, puis 50 m.





Informations Communautaires

Médiathèque intercommunale « Il était une fois... » Mauron

Juillet et août : Exposition « *Un monde de couleurs* » tout l'été des peintures de Bénédicte Pivaut.

Atelier « *customise ton top bag* » pour obtenir une sélection « *Surprises estivales des bibliothécaires* » en partenariat avec l'EPN de Mauron. Pour 12 personnes de tout âge.

Lundi 10 juillet de 11h à 14h30

Sortie buissonnière à « *La Table Ronde* » à Néant/Yvel. Histoires sur les chevaliers avec deux outils d'animations : le Cont'Breizh et le château. Animations jeux de société (grand format) avec la malle ludique intergénérationnelle de la Médiathèque Départementale. Apportez votre pique-nique ! Sur inscription. Tout public.

Mercredi 12 juillet

10h30 : Bébés lecteurs « *Nage petit poisson* » (0-4 ans)

11h : Lecture maritime d'« *Olive et Léandre* » suivie d'un atelier de coloriage numérique « *La Mer* ». Pour les enfants de plus de 5 ans.

Mercredi 2 août,

11h : Lecture animée « *Slip* » de Janik Coat et conte en tissu « *Le loup qui voulait changer de couleur* ».

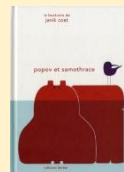
Vendredi 1^{er} septembre,

14h : Sortie buissonnière au Plan d'eau de Mauron pour des histoires animées avec le Cont'Breizh sur le thème de la « *Mer* ». Tout public.

le samedi 2 septembre de 10h à 17h : BRADERIE DE LIVRES

Du 5 au 30 septembre :

Exposition « *Popov et Samothrace : Bestiaire de JanikCoat* », prêté par la MDM.
(Public de 0 - 7 ans)



Présentation des ouvrages de JanikCoat avec la série « *Bernie et Cie* » (livres pop up, jeux..)



Mercredi 13 septembre :

Bébés Lecteurs à 10h30 puis Lecture animée à 11h

Du 3 au 31 octobre :

Exposition « *Si on chantait* » de Dominique Richard



Samedi 7 octobre à 14h :

Dans le cadre de la semaine bleue, atelier scrapbooking autour de photos du patrimoine locale.

Mercredi 11 octobre à 10h30 :

Bébés Lecteurs suivi de Lecture Animée à 11h avec l'exposition et le tapis de lecture

« *La Balade de l'escargot* » de la MDM



Du 31 octobre au 15 décembre :

Exposition « *Les Spécificités des Comics* » de Laurent Lefeuvre
(scénariste et illustrateur, prêté par Quai des Bulles).



Escape Game (réalisé par Gnome Prod pour la MDM) autour de la Bande Dessinée

« *Fox Boy* » de Laurent Lefeuvre. Tentez de résoudre les énigmes en 45mn ou 1h maximum. Pendant les heures d'ouverture, sur inscription, équipe de 6 maximum.



Vendredi 3 novembre :

Intervention de Laëtitia Rouxel, illustratrice
De 14h à 15h30 : Atelier BD « *Fais ton strip* » pour les 6/10 ans.
8 personnes maximum.
De 16h à 17h30 : Atelier BD « Fais ton strip » pour les 11 ans et plus (adultes compris). Maximum 8 voir 10 personnes.



Mercredi 8 novembre :

Bébés Lecteurs à 10h30 suivi de Lecture Animée à 11h.

Mercredi 6 décembre :

Bébés Lecteurs à 10h30 suivi de Lecture Animée à 11h.

Animations récurrentes :

Mamie raconte à 11h (à partir de 7 ans) :
Mercredi 27 septembre ; Mercredi 25 octobre ; mercredi 22 novembre ;
mercredi 20 décembre

Contact : 02 97 73 57 99 ou mail :

mediatheque.mauron@ploermelcommunaute.bzh

Abonnements pour 5 livres et 4 DVD ou CD pour 3 semaines de prêt :

- gratuit pour les moins de 16 ans et demandeurs d'emploi
- 9€ pour les habitants de Ploërmel Communauté

**La médiathèque est fermée le samedi en juillet et août.
Elle sera fermée également la semaine du 15 août.**



La Piscine de Mauron

Printemps – Eté 2023

OUVERTURE AU PUBLIC

- Fermeture des caisses 30 min. avant l'évacuation des bassins.

- Fermeture de la piscine 20 min. après l'évacuation des bassins.

	du 31 mai au 8 juillet	du 10 juillet au 31 août
L	Fermée	14 ^h 30 > 19 ^h
Ma	Fermée	14 ^h 30 > 19 ^h
Me	14 ^h 30 > 19 ^h	14 ^h 30 > 19 ^h
J	Fermée	14 ^h 30 > 18 ^h 30
V	Fermée	14 ^h 30 > 19 ^h
S	14 ^h 30 > 18 ^h 30	14 ^h 30 > 18 ^h 30

>> **ATTENTION PISCINE FERMÉE
LES 14 JUILLET ET 15 AOÛT.**

HORAIRES DES ACTIVITÉS

du 31 mai au 8 juillet

	École aquatique	Natation niv.1/2/3
Ma	17 ^h 30 > 18 ^h	17 ^h 20 > 17 ^h 50
J	17 ^h 55 > 18 ^h 25	

du 10 juillet au 31 août

Stage le matin
(4 séances semaine)

33€
38€⁴⁰

AQUAGYM

	31 mai > 8 juillet	10 juillet > 31 août
Ma	18 ^h 15 > 19 ^h	12 ^h > 12 ^h 45
J	18 ^h 35 > 19 ^h 20	18 ^h 35 > 19 ^h 20

Les cours sont accessibles dès 4 ans révolus. Des tests préalables seront organisés et obligatoires pour tous. En cas d'intempéries les séances sont maintenues, en cas d'annulation le dédommagement sera étudié au cas par cas.



TARIFS

	T1	T2
Adulte 1 entrée	2 ^{€95}	3 ^{€20}
Adulte 10 entrées	24 ^{€20}	27 ^{€20}
Enfants - de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Enfants de 2 à 6 ans 1 entrée	2 ^{€20}	2 ^{€50}
Enfants de 2 à 6 ans 10 entrées	18 ^{€70}	21 ^{€25}
Tarif réduit (jeunes, étudiants et demandeurs d'emploi) 1 entrée	2 ^{€50}	2 ^{€65}
Tarif réduit (jeunes, étudiants et demandeurs d'emploi) 10 entrées	21 ^{€25}	24 ^{€20}

T1 Tarif communautaire

T2 Tarif extérieur

L'abonnement est valable
12 mois à compter de sa
date de début de validité.

Les tarifs réduits sont dédiés aux
étudiants, demandeurs d'emploi,
bénéficiaires du RSA, PMR, seniors
(+ de 65 ans) et familles nombreuses,
sur présentation d'un justificatif.

La Mission Locale



Mission Locale du Pays de Ploërmel Coeur de Bretagne

**Emploi,
Orientation,
Mobilité
Logement,
Budget,
Egalité Hommes / Femmes,
Santé**
Tous les thèmes sont abordés

NOS

ATELIERS



INSCRIPTIONS :

02 97 73 57 00 ou 07 87 26 53 32
inscription@mlceb.org

*En nous précisant votre nom, prénom ainsi que
la date et le nom de l'atelier qui vous intéresse*

Voici la liste des ateliers proposés à la Mission Locale du Pays de Ploërmel pour le mois de Juillet 2023. Au programme : logement, budget, santé, emploi, formation, mobilité

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous inscrire en contactant votre conseiller/ère,

au **02 97 73 57 00** ou **07 87 26 53 32** ou par mail : inscription@mlceb.org en précisant bien votre nom et prénom et les ateliers qui vous intéressent.

La Mission Locale est ouverte :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le RIV Bus et Transport à la Demande

Une offre couvrant l'ensemble du territoire

Le réseau RIV de Ploërmel Communauté met à disposition des usagers un **dispositif de Transport À la Demande, le TAD**. Il fonctionne sur l'ensemble du territoire **de 7h à 18h en continu**.

Le territoire est découpé en 3 zones avec pour chacune d'entre elle une commune identifiée comme destination principale de rabattement : Josselin, Maunon et Ploërmel.

Fonctionnement : Un service ouvert à tous

Le TAD fonctionne en porte à point :

L'utilisateur est pris en charge à l'adresse de son choix se trouvant sur une commune du territoire – à leur domicile par exemple – et est déposé à un arrêt de destination situé dans la commune de la zone de rabattement, soit Maunon, Josselin ou Ploërmel.

L'utilisation du RIV TAD ne sera pas possible :

- Si le trajet est possible avec une ou plusieurs lignes de bus
- Si l'horaire du trajet est possible avec un décalage de moins de 30 minutes
- Si les points d'arrêts concernés sont à moins de 1000 m des lieux de prise en charge ou de dépôt de l'utilisateur

Horaires, réservation et tarifs

Un système de réservation simple

Les réservations de trajets (aller-retour ou aller simple) se font par téléphone aux horaires d'ouverture de la centrale de réservation.

9h - 17h en semaine et 9h - 16h30 le samedi

Seules les **demandes** effectuées **2h avant le trajet** seront prises en compte.

Service accessible aux personnes à mobilité réduite, sur précision lors de la réservation.

Pour toute annulation de trajet, pensez à prévenir au plus tôt !

Réservation au 02 97 67 63 70





Un peu d'Histoire

Brignac, il y a 300 ans (1723)



Ils sont nés :

Anonyme CERTAIN
Marie COUDRAY
Joseph CERTAIN
Jacques MOREUL
Guillaume PERROUET
Catherine LUCAS
Marie TEMPIER
Roberte RHEDO

Anonyme GROSEIL
Julien GUILLEMOT
Noël GROSEIL
Françoise LOQUET
Guillemette MOREUL
Julien GUILLEMOT
Perrine GUYOMARD
Mathurin CRUAUX)

Julienne CRUAUX)
Anonyme CERTAIN
Robert GROSEIL)
Louise GROSEIL)
Charlotte GROSEIL
Mathurin COISBO

Ils nous ont quittés :



Anonyme CERTAIN
Guillemette GROSEIL 19 ans
Mathurin MOREUL 4 ans
Anne COUDRAY 5 ans
Pierre HERVE 60 ans
Julien TEMPIER 9 ans
Guillaume PERROUET 6 semaines
Guillemette GUILLOUX 60 ans
Guillemette TEMPIER 62 ans

Julienne GAUTIER 4 ans
Roberte GUILLEMOT 18 ans
Marie COUDRAY 6 mois
Anonyme GROSEIL 1 jour
Julienne LOQUET 10 ans
Janne CHAUMORCEL 70 ans
Homme inconnu de Rennes -
Dcd à la Ville es Moreux -
Anonyme CERTAIN 2 heures



Ils se sont unis :

Robert GROSEIL et Marie GROSEIL
 Joseph NOGUES et Julienne MEAT
 Louis SOISBAUT et Roberte GUILLEMOT
 Pierre TRAMENEUC et Julienne TEMPIER
 Julien ROUXEL et Janne GROSEIL
 François LUCAS et Guillemette LUCAS
 Yves COURTEL - Evriguet et Louise GROSEIL
 Mathurin MENIER et Marie MOREUL
 Mathurin PERROUET et Prégente GROSEIL
 Pierre LOHEA et Mathurine PONNIC
 Pierre CHAPEL et Anne Rosalie CHAUMORCEL



Brignac, il y a 200 ans (1823)



Ils sont nés :

Françoise KEUROUAS
 Mathurin SOHIER
 Joseph LARELLE
 Janne LOHEAS
 Mathurin HEMERY
 Joseph CHALLE
 Elisabeth TAMPIER
 Joseph GUILLARD
 Jane URVOIX
 Raine LE GOFFE
 Gilles BERTELOT
 Marie MOREULLE
 Barthélémy GROSEIL

Noë Besnard
 Ville Serain
 Kerbugan
 Kerbugan
 Bourg
 Corbinais
 Fougeray
 Kouéférot
 Forville
 la Touche
 Fougeray
 Kerbugan
 Forville

Ives MOREUL
 Joseph GEFFELOT
 Jean-Baptiste BLANCHARD
 Mathurin TREGOUET
 Jan GROSEIL
 Anne-Marie GROSEILLE
 Anne-Marie CHALLE
 Anonyme CERTAIN
 Mathurin GROSEIL
 Jean-Baptiste GROSEIL
 Marie GUILLEMOT
 François POUPIOT

Ville Desré
 Ville Desré
 Touche Marglas
 la Noe
 Ville es Moreux
 Touche Marglas
 Penedeuc
 Fougerai
 Bourg
 Ville Serein
 Vieux Ville
 Touche Marglas

Ils nous ont quittés :



Marie Françoise SAUVAGE 11 ans Ville au Lot
 Louis GROSEIL 2 ans Ville es Moreux
 Jean MORELLE 5 ans Corbinais
 Marie BUIER 5 ans Ville Desré
 Ange URVOY 3 ans Forville
 Mathurin GUILLOUX 2 ans Corbinais
 Jean-Pierre ROUXELLE 34 ans Hôpital
 Militaire de Colmar
 Jan JEAUME 22 ans Quéférot

Rose HERVE 21 ans Kersaude
 Barthélémy GROSEIL 10 jours Forville
 J.B. BLANCHARD 14 jours Touche Marglas
 Esprit URVOY 22 mois Forville
 Mathurin GROSEILLE 14 ans Ville Mainguy
 Anonyme CERTAIN 1 heure Fougerai
 Marie CHAUMORCEL 4 ans Plessis
 Mathurin HAGUET 85 ans Bourg

Ils se sont unis :



Robert MEAT et Ivone LE BESCOND
Joseph SAILLARD – le Bourg Brignac et Marie LE MOINE – Lécouet Ménéac
Julien COURTEILLE – Evriguet et Anne CHALLE – Brignac
Louis PINEILLE – St Brieuc de Mauron et Marie PENCOLLE – Ville es Moreux Brignac
François POULAIN – St Brieuc de Mauron et Marie COURTEILLE – Brignac



Brignac, il y a 100 ans (1923)

Ils sont nés :

Germaine AUBRY
Armandine LAMBERT
Louise AUBRY
Paul GUILLOTIN
Joséphine BLOCHET
Denise CHASLES

Ville Derré
Forville (voir page ??)
la Touche
le Bourg
Noë Besnard
Corbinais

Joséphine GUILLEMOT
Paul GAUDAIRE
Emma DAUGUET
Ernest FICHET
Joseph BONNET

Fougerets
Ville Mainguy
Perqué
le Bourg
Coëfféro

Ils nous ont quittés :



Désiré CHANTOUX	86 ans	Ville au Lot
Alexis BLOCHET	43 ans	Noë Besnard
Louise TEMPIER	2 ans	la Noë
Alphonse TEMPIER	38 ans	le Bourg
Jean CHIFFARD	30 ans	Hospice Ploërmel

Marie ROUXEL	34 ans	Noë Besnard
Pierre SOHIER	30 ans	Ville Serein
Mathurin ROUXEL	70 ans	Hospice Ploërmel

Ils se sont unis :



François LEVEAU – la Noë Brignac et Ernestine GAUDAIRE – le Bourg Brignac
Arsène JOUHIER – Corbinais Brignac et Claire GUILLOUX – Kerbugand Brignac
Joseph CHANTOUX – Ville au Lot Brignac et Victorine GUILLEMIN – Pirois Ménéac
Jérôme HAGUET – Ville Derré Brignac et Victorine BONNET – Perqué Brignac

Vous recherchez vos lointaines racines, contactez :

Josette Trémé Gapihan

Par l'intermédiaire de Laurent à la Mairie au 02 97 22 80 88



Rétrospective Conseil Municipal 1923

Maire : Joseph GASTARD

Le Conseil délibère sur diverses demandes d'assistance.

Admis à l'assistance aux vieillards : Mathurin GICQUEL – Jeanne DORÉ Vve PÉROT - Mathurin ROUXEL

Admis à l'assistance aux familles nombreuses : Pierre BONNET

Admis à l'assistance médicale gratuite : M. JOUËT

Caisse des écoles :

M. le Président invite les membres du Conseil à délibérer sur la demande de subvention à adresser à M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Le Conseil considérant :

1° que la gratuité des fournitures et le fonctionnement d'une cantine scolaire contribuent puissamment à assurer une bonne fréquentation.

2° qu'il y a lieu pour éviter une distinction souvent humiliante pour les enfants pauvres, d'étendre la gratuité des fournitures à tous les enfants sans exception.

3° qu'il a déjà voté une subvention de 380 f à la caisse des écoles mais que cette subvention est insuffisante pour assurer complètement la gratuité des fournitures scolaires.

Demande de bien vouloir accorder une subvention à la caisse des écoles de la Commune de Brignac.

Lettre adressée par M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural
pour l'exécution de la réfection du chemin rural de la Noë, la Ville Serein.

La Commune de Brignac possède la parcelle n° 712 audit lieu « Carouge » de la Noë et se trouve intéressée. Que les travaux prévus au projet comprennent la traversée de cette parcelle, entre le n° 712 et 713. Que l'entreprise projetée présente au point de vue agricole un caractère d'intérêt général indiscutable. Qu'il y a lieu d'adhérer au syndicat en formation et dont le dossier a été établi par les soins du service du Génie rural.

Le Conseil déclare à l'unanimité adhérer au syndicat qui se constituera.

Nomination de 2 Conseillers municipaux comme assesseurs
pour former la liste des électeurs pour la Chambre de Commerce.
M. BRANDEHO et M. GUILLEMOT

Pour le déplacement de la cabine téléphonique, le Conseil municipal n'ayant pas su avant d'établir le budget que Mme Vve Moreul ne voulait plus tenir le téléphone, n'avait pas voté d'argent pour ce déplacement. Cette somme s'élève à cinq cent quarante sept francs quatre vingt dix sept centimes, ce crédit sera pris sur les fonds libres après accord de M. le Préfet.

Election de dix répartiteurs titulaires et dix répartiteurs suppléants :

Répartiteurs titulaires	Répartiteurs Suppléants
MORIOT Constant (Bourg)	CHANTOUX Joseph (Ville au Lot)
JUMEL Ange (Ville Serein)	GROSEIL Alexandre (la Noë)
GASTARD Henri (Pennedeuc)	RIGOURD Pierre (les Fougerêts)
THAMIN Marcel (Coéfféro)	JOUIER Arsène (Corbinais)
GUILLOUX Louis (Vieuville)	PIEDERRIERE Alexandre (Corbinais)
JAGUT Désiré (Perqué)	FICHET Henri (Bourg)
LENORMAND Constant (Ville Derré)	MOREUL Eugène (Ville es Moreux)
GEFFROS Désiré (Corbinais)	JOSSE Armand (Vieuville)
GASTARD Joseph (Kerbugand)	JAGUT Pierre (la Touche)
JOSSE Alexandre (Gretais en Mauron)	DAUBAIRE Eugène (la Pirois)

Nomination d'un délégué municipal pour la révision des listes électorales :
M. GEFFROS Désiré à la Corbinais.

Nomination de trois membres de la commission de la statistique agricole :
Messieurs GUILLEMOT – TEMPIER et CLAUZURE.



Les Dates à Retenir

Repas Communal des aînés
17 septembre 2023

Marché d'automne de l'école
Marie-Louise Gastard
7 octobre 2023 à 11 h
Dans la cour de l'école

Repas des « Marchous de Brigna »
8 octobre 2023 (le midi)
salle « le Verger »

Commémoration du 11 novembre 1918
11 novembre 2023 à 11 h

Arbre de Noël du RPI
21 Décembre 2023 à 18 h 30
Salle Socioculturelle de
Saint Brieuc de Mauron

Vœux du Maire
7 janvier 2024 à 11 h
A la salle « le Verger »

Calendrier Scolaire 2023/2024 - zone B

Rentrée des classes :

Le lundi 4 septembre 2023

Toussaint :

Du vendredi 20 octobre 2023 au soir
Au lundi 6 novembre 2023 au matin

Noël :

Du vendredi 22 décembre 2023 au soir
Au lundi 8 janvier 2024 au matin





Armandine, née à Brignac notre 2^{ème} centenaire



Armandine Gastard, née Lambert, est née le 8 janvier 1923 à Brignac, à Folleville.

Elle a passé son enfance et sa jeunesse dans la ferme familiale aux Fougerêts, entourée de ses parents, Paul et Anna Haguet ainsi que de son frère, Paul et ses sœurs Adèle et Yvonne.

En 1943 elle se marie avec Georges Gastard et le couple s'installe dans une ferme à la Noë, ils ont 2 enfants Annick (malheureusement disparue en 2018) et René.

En 1956 après la maladie de Georges, il s'avère que la santé de celui-ci ne lui permet plus de continuer les travaux de la ferme. Armandine très courageuse à la force d'arracher sa famille à leur chère Bretagne en laissant tout derrière eux pour essayer de construire une vie meilleure. Ils arrivent dans la région de Verneuil, trouvent du travail et leur nouvelle vie commence. Quelques années plus tard ils s'installeront à Garnay en Eure et Loir.

En 1961 elle passe son permis de conduire, l'emblème de son indépendance, ce qui montre son caractère volontaire, encore peu de femmes passaient le permis à cette époque.

L'âge et son cortège de douleurs lui feront hélas abandonner d'elle-même sa voiture à ... 98 ans !!

En 2012 Georges disparaît. Armandine continue sa vie très active entourée de tous les siens, elle est très volontaire, foncièrement honnête, ne dérogeant jamais à ses principes avec un caractère bien trempé, comme aime à dire sa famille.

Elle aime revenir à Brignac, retrouver famille, amis, ses souvenirs, tout une partie de sa vie.

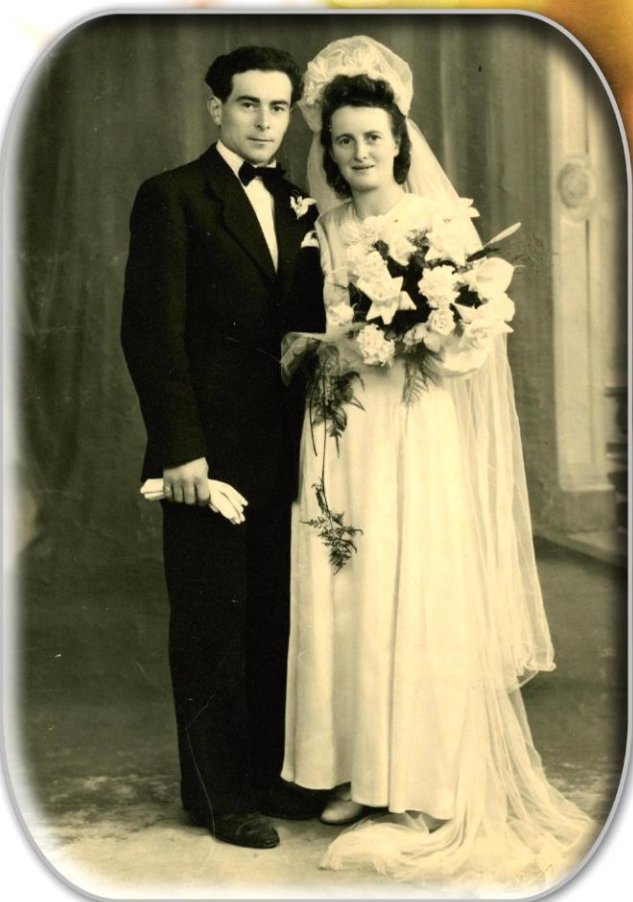
En février 2022, quelques problèmes de santé pour se déplacer l'obligent à quitter sa maison pour la Résidence de L'Épinay à Vernouillet.



C'est un réel plaisir de converser avec elle, une mémoire infailible, elle qui a vécu tant de changements depuis 1923.

Armandine

*Nous te souhaitons encore
de belles années entourée de
ta famille et de tes amis.*



Bulletin Municipal n° 55 – 1er semestre 2023

Les textes ont été rédigés par :

Armelle, Françoise, Georgette, Isabelle, Josette, Laurent,
Martial, Maryvonne.

Et les membres des Associations.

Siège Mairie – 1, place du Souvenir – 56430 BRIGNAC

☎ : 02.97.22.80.88

mairie.brignac@wanadoo.fr

Site internet : brignac.bzh

Directeur de la publication : Martial LE BRETON